

Coutumes de Mai

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde**

Band (Jahr): **14 (1924)**

Heft 4-7

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Redensart vom Trinken. — Woher stammt der Vers:

Man spricht nur stets vom vielen Trunk,
Doch nie vom vielen Durst.

Gibt es ein Volkslied, welches ihn enthält? R. B.

Antwort. — Der Ausspruch steht, allerdings etwas anders, in Scheffels „Gaudeamus“ im dritten Rodensteinerlied:

Man spricht vom vielen Trinken stets,
Doch nie vom vielen Durste.

Der Gedanke findet sich aber schon in Joh. N. Usteris „Witari“ II:

Me red vil vo sym Trinke, und niemert säg vo sym Dürfte.

E. S.-R.

Notizen. — Notes.

Künstliche Höhlen. — R. Keller-Turnutzer gibt in den Thurgauischen Beiträgen zur vaterländ. Geschichte Heft 61 (1924) beachtenswerte Aufschlüsse über das „Bruderloch“ bei Schönholzerwilten und verwandte künstliche Höhlen in Mitteleuropa. Nach seiner Ansicht sind die Höhlen in der Hallstattperiode entstanden und dienten in erster Linie als Zufluchtsorte vor vorüberziehenden Feinden; dann aber auch kultischen Zwecken, wie die gemachten Funde erweisen. Dem Aufsatz sind gute Abbildungen beigegeben. E. S.-R.

Coutumes de Mai.

Quand j'étais enfant, c'était l'habitude d'aller «chanter le mois de mai». Une troupe de gamins parcourait le village et ceux d'alentour, portant parfois des masques. L'un d'eux, le plus déluré, était le Fou. Une «visagère», un grand bonnet de papier et un grand sabre le distinguaient des autres. Il ne parlait guère, afin de ne pas se faire reconnaître, mais faisait force gestes, plus ou moins gracieux... Le fou marchait en tête du cortège, ou sur le flanc, les autres allaient deux par deux et par rang de taille. La troupe s'arrêtait dans la cour des maisons, au seuil de la porte d'entrée, ou simplement dans la rue, et entonnait quelque chant d'école ou un des nombreux refrains de circonstance qui se transmettaient, on ne sait comment, d'une génération à l'autre et d'une contrée à l'autre. Nous demandions des œufs et des centimes pour prix de nos concerts printaniers. Parfois, on nous faisait entrer dans la cuisine, où l'on nous offrait des bricelets, du sirop, une pomme encore fraîche ou une poignée de «schnetz» (poires séchées au four).

Il n'était pas rare qu'une de ces troupes rapportât de dix à vingt douzaines d'œufs. L'argent servait à l'achat de beurre. Et, le soir, un repas pantagruélique réunissait les maientzets et les maientzettes autour d'une grande table, chez quelque ménagère qui avait bien voulu se charger d'appréter le festin. On entonnait de nouveau des chants ou des rondes:

Bon, bon, voici bon!
Voici filles sans garçons!
Des œufs sont bien bons,
Aussi bons que la farine;
Des œufs sont bien bons.
En mettant du beurre au fond!

ou bien: C'est le mai, le pique-mai,
C'est le premier jour de mai...

Nos voisins des enclaves fribourgoises d'Estavayer et de Vouissens, qui parlaient encore le patois, chantaient:

Ainsi, mai, galé mai,
Vouaique lou premi dè mai...
Lè z'aò sont rude bons
Quand l'ai ia daò bur' aò fond.

Et nos amis de Val de Ruz, qui faisaient aussi leur tournée des œufs, répétaient:

En cet heureux mois de mai,
Où tout fleurit et renaît,
Que voulez-vous me donner,
Pour mettre dans mon panier?

En Bourgogne les jeunes gens grimpaient à un mât fleuri, planté sur la place du village, et les jeunes filles dansaient autour. Dans la région de Lons-le-Saunier, on choisissait la plus jolie fille, on la parait de fleurs et les jeunes gens la portaient en triomphe de maison en maison, en entonnant des chansons spéciales. Les enfants des Vosges chantaient, en allant de ferme en ferme:

Quand le mai vient à la ville,
Oh! le mai, le joli mai,
Il y vient pain et farine...

Partout on retrouve les chants, les rondes, les quêtes, parfois les déguisements grotesques et la gaité bruyante. Et cela date de longtemps, puisqu'on nous raconte qu'à Rome déjà les jeunes gens, le 1er mai, allaient en grande pompe chercher des branches d'arbre et les suspendaient en guirlandes aux portes des maisons, et que les jeunes filles faisaient des rondes autour d'un grand «mai» planté en l'honneur de Flore...

D'autres coutumes — moins innocentes — se rattachent à ce mois de mai. C'est ainsi qu'à Yverdon, les femmes de la ville se réunissaient autrefois, dans le cours de ce mois, pour se saisir des maris qui s'étaient permis de battre leurs épouses et les plonger dans la fontaine la plus proche, ou tout au moins les arroser abondamment... pour la plus grande joie de l'assistance.

Cette curieuse coutume durait encore au XVIe siècle, ainsi qu'en fait foi le document suivant:

«...Mes Très honorables et Excellents Seigneurs ont été avertis comment les femmes, sans avoir égard à leur état, et sans considération du devoir et obéissance auxquels chacune en son endroit est tenue par la parole de Dieu à son mari, s'assemblent au mois de mai en grand tumulte, en désordre à elles très malséant, pour baigner et mouiller les hommes qui au dit mois de mai ont battu leurs femmes, s'attribuant acte de magistrats, chose intolérable. A cet effet, Mes Honorés Seigneurs ont défendu et inhibé à toutes les femmes du présent bailliage de ne plus entreprendre de baigner ni mouiller ainsi les dits hommes, etc. à peine de 5 florins d'amende, sans aucune grâce.

Donné au château d'Yverdon, le 18. fevrier 1571.»

Notre peuple s'il a laissé se perdre certaines coutumes d'autrefois, n'entend point briser les liens qui les rattachent à ceux qui on vécu avant lui sur la douce terre vaudoise.

A. Roulier.

(La Revue, Lausanne, 8 mai 1923.)